

VADEMECUM : LES GOBELETS RÉUTILISABLES



Les gobelets jetables en plastique représentent souvent une masse de déchets importante dans nos événements festifs, alors qu'il existe plusieurs alternatives dont l'impact environnemental est moins élevé. L'alternative généralement la plus prometteuse d'un point de vue environnemental, pour autant qu'elle soit menée de manière optimale, est l'utilisation de gobelets réutilisables.

S'il semble complexe de lancer une telle dynamique, les expériences de plus en plus répandues démontrent que c'est possible et utile !

Que vous représentiez une administration communale, que vous soyez organisateur d'événements ou gestionnaire de salle, nous espérons que ce document, structuré en fiches, répondra à toutes vos questions et vous aidera à franchir le pas !

Nous remercions tout particulièrement Le Collectif des Festivals qui nous a autorisés à nous inspirer de ses publications pour vous permettre d'y voir plus clair ! Nous vous invitons à aller consulter leurs ressources sur <https://www.lecollectifdesfestivals.org/>.

PRÉAMBULE : AVANTAGES ET OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GOBELETS RÉUTILISABLES

- Avantages du gobelet réutilisable
- Objectifs de la démarche

CHAPITRE 1 : COMMUNES : LA GESTION DES GOBELETS RÉUTILISABLES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

- Modèle de convention entre la commune et l'organisme auquel elle cède des gobelets et en confie la gestion
- Modèle de convention de prêt entre associations
- Mentions spécifiques à l'utilisation de gobelets réutilisables à intégrer dans un règlement de salle proposant des gobelets réutilisables

CHAPITRE 2 : ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

- Où trouver des gobelets réutilisables ?
- En cas d'achat, quels critères pour le choix du modèle de gobelet réutilisable ?

CHAPITRE 3 : L'UTILISATION DES GOBELETS – INFORMATIONS TECHNIQUES

1. Quantités de gobelets réutilisables nécessaires
(source : Collectif des Festivals)
2. Moyens humains et matériels (autres que gobelets) nécessaires
3. Organisation générale du système
4. Consignes de lavage et de stockage des gobelets réutilisables
5. Outils de communication / sensibilisation vers les barmen et le public (principe + caution)
6. Évaluation après l'action
7. Pour aller plus loin : les enjeux de la réutilisation et la problématique de la personnalisation

CHAPITRE 4 : ILS L'ONT FAIT

- Le trail d'Herbeumont
- Le centre sportif de Tenneville
- La fête du Maitrank d'Arlon
- Les caravanes des artistes à Gouvy

PRÉAMBULE : AVANTAGES ET OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GOBELETS RÉUTILISABLES

Peu à peu, le gobelet réutilisable prend le pas sur le gobelet jetable dans les événements. Ce gobelet réutilisable est, comme la plupart des gobelets jetables en plastique, constitué de polypropylène (PP), mais il est plus épais, donc plus résistant et lavable en machine.

À l'ère du « zéro déchet », cette alternative est de plus en plus encouragée (notamment par la législation) et répandue, mais elle n'est pas toujours gérée de manière optimale. Pour qu'elle se justifie, le principe de base est que le gobelet soit **réutilisé** !

Ce vademecum vous permettra d'appréhender cette problématique en toute connaissance de cause...

BON À SAVOIR

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la législation interdit l'utilisation de gobelets en plastique à usage unique **s'ils ne sont pas collectés sélectivement et recyclés**. Cette interdiction frappe notamment les gobelets compostables (PLA)* vu que, actuellement, ceux-ci doivent être valorisés énergétiquement faute de filière de compostage adaptée sur le territoire d'IDELUX Environnement.

Par ailleurs, **dès le 24 janvier 2023**, une nouvelle réglementation interdira également **la production des gobelets en plastique à usage unique**, même les gobelets recyclables (les stocks pourront cependant être écoulés). Les gobelets recyclables (PE et PP) actuellement collectés sélectivement via les sacs bleus ne seront donc bientôt plus d'actualité.

Toutefois, **à partir du 1^{er} septembre 2023**, la législation va encore évoluer puisque l'utilisation de gobelets en plastique à usage unique pour boissons sera interdite dans les lieux et les espaces dédiés aux événements culturels, sportifs, récréatifs, folkloriques ou de loisirs.

Cette réglementation se justifie étant donné que le contenant réutilisable est aujourd'hui **la meilleure alternative environnementale au gobelet jetable** (même recyclable), pour autant qu'il soit suffisamment réutilisé !

N'OUBLIONS PAS QUE LE MEILLEUR DÉCHET RESTE CELUI QUI N'EXISTE PAS !

** Depuis janvier 2021, les gobelets PLA sont interdits sauf si les utilisateurs trouvent une filière adéquate (soit une entreprise reconnue et disposant de toutes les autorisations et agréments pour les composter).*

■ Avantages du gobelet réutilisable



Réduction des déchets et donc de l'impact environnemental de l'événement.



Amélioration de la propreté du site de l'événement (*meilleur confort pour le public et meilleure image du festival*)



Nettoyage du site nettement réduit, et cela rien qu'en agissant sur un seul type de fourniture/déchet : **le gobelet**



Sensibilisation du public aux comportements durables avec une mise en lumière du côté solidaire de la démarche

!!! L'utilisation du gobelet réutilisable peut également faire gagner de l'argent à l'événement si beaucoup de festivaliers conservent leur gobelet. Mais dans ce cas, il n'est plus question d'avantage écologique. Il s'agira alors d'une démarche publicitaire ou financière qui ne pourra pas être qualifiée d'action écoresponsable.

■ Objectifs de la démarche



Remplacer tous les gobelets jetables par des gobelets réutilisables



Informers largement le public et l'organisation pour en faciliter l'acceptation et la mise en œuvre



Maximiser la réutilisation des gobelets afin d'en minimiser l'impact environnemental :

- Réutilisation du même gobelet par une même personne avant son lavage
- Réutilisation d'un même gobelet d'un événement à l'autre



Maintenir le site de l'événement propre tout au long de l'événement

CHAPITRE 1 : COMMUNES : LA GESTION DES GOBELETS RÉUTILISABLES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Certaines communes passent le pas de la mise à disposition de gobelets réutilisables à certaines de leurs associations et/ou salles de village.

Deux cas de figure se présentent :

1. La commune **confie la gestion de ces gobelets à un organisme (association, ...)** **sans limite dans le temps** ; ce sont donc les bénéficiaires des gobelets qui assureront la gestion quotidienne de ceux-ci (*comptage, livraison, nettoyage, conditionnement, ...*).

Il est important que cette commune :

- a. **formalise cette mise à disposition par une convention** lui garantissant que le bénéficiaire gèrera ces gobelets en bon père de famille (*voir « **Modèle de convention entre la commune et l'organisme auquel elle cède des gobelets** »*)
- b. **mette à disposition de ces bénéficiaires une clause à intégrer dans leur règlement** afin que les utilisateurs respectent les règles également (*voir « **Mentions spécifiques à l'utilisation de gobelets réutilisables à intégrer dans le règlement de la salle** »*)
- c. **prévoit un stock** pour répondre aux imprévus (*pertes, nouvelle association, événement interne, ...*).

Il est également utile que cette commune envisage **un système de prêt entre associations/salles**. En effet, il arrive qu'une manifestation rassemble un public plus large qu'habituellement. Il est donc utile de prévoir un système de prêt entre associations. Ce prêt devra bien sûr **s'assortir lui aussi d'une convention pour garantir que le prêt se déroulera dans de bonnes conditions** (*voir « **Convention de prêt entre associations** »*).

2. La commune **prend en charge tous les aspects de la mise à disposition des gobelets pour chaque événement** (*comptage, livraison, nettoyage, conditionnement, ...*). La gestion de A à Z de la mise à disposition de gobelets pour un événement nécessite une intervention importante des ressources communales, que ce soit en temps ou en moyens financiers. Les informations utiles dans ce cas sont détaillées dans le chapitre consacré aux aspects techniques de la gestion des gobelets réutilisables.

!!! L'intervention de la commune **ne se justifie pas pour de grandes quantités de gobelets ou de grands événements**. C'est en effet dans le cadre du fonctionnement de ses associations ou de l'organisation de petits événements qu'elle apporte une réelle valeur ajoutée sans devoir supporter une charge de travail trop importante.

MODÈLE DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ORGANISME AUQUEL ELLE CÈDE DES GOBELETS

Entre : la Commune de

D'UNE PART,

Et l'association :,

représentée par,

agissant en qualité de

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

La Commune de..... met à disposition un stock de gobelets réutilisables à l'association susmentionnée. La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de ces gobelets.

ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION

La Commune et le partenaire établissent un partenariat afin de garantir le bon usage et le retour des gobelets réutilisables mis à disposition pour les manifestations organisées.

Ce partenariat a pour objet la réduction de la production de déchets lors des manifestations en évitant l'usage de gobelets jetables. Il s'agit de faire la promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales et, par ce biais, de sensibiliser les organisateurs d'événements et le public à la prévention des déchets. Par la présente convention, les parties s'engagent à respecter les conditions précisées dans les articles suivants.

ARTICLE II - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La Commune de s'engage à mettre à disposition de l'association gobelets réutilisables. Cette mise à disposition de matériel est consentie gratuitement.

ARTICLE III - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

1. L'association s'engage à assurer la gestion et le suivi du stock de gobelets réutilisables mis à disposition, et ce « en bon père de famille ».
2. Afin de garantir le retour des gobelets réutilisables, la Commune conseille à l'association de mettre en place un système de consigne pour responsabiliser les personnes participant à l'événement.
3. L'association s'engage à effectuer le lavage des gobelets réutilisables après chaque manifestation.
4. En cas de prêt ou de location de ses installations (avec gobelets), l'association s'engage à faire respecter les présentes conditions par son locataire/bénéficiaire.
5. Elle s'engage également à prêter, sur demande des instances communales, une partie du stock de gobelets qui lui a été confié à toute autre organisation basée sur le territoire de la Commune qui en aurait besoin.

Fait à, le

Le Bourgmestre

Le représentant de l'association

MODÈLE DE CONVENTION DE PRÊT ENTRE ASSOCIATIONS

Entre l'association :
 représentée par
 agissant en qualité de

D'UNE PART,

Et l'association :.....
 représentée par
 agissant en qualité de

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association souhaite agir pour la réduction de la production des déchets dans le cadre d'événements en évitant l'usage de gobelets jetables. C'est dans ce cadre qu'elle a acquis un stock de gobelets réutilisables qu'elle prête à d'autres associations.

ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION

L'association..... met à disposition un stock de gobelets réutilisables à son homologue.....

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de ces gobelets.

ARTICLE II - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION PRÊTEUSE

L'association s'engage à mettre à disposition de l'association gobelets réutilisables. Cette mise à disposition de matériel est consentie gratuitement.

ARTICLE III - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE

1. L'association bénéficiaire s'engage à assurer la gestion et le suivi du stock de gobelets réutilisables mis à disposition, et ce « en bon père de famille ».
2. Afin de garantir le retour des gobelets réutilisables, l'association prêteuse conseille à son homologue bénéficiaire de mettre en place un système de consigne pour responsabiliser les personnes participant à l'événement.
3. L'association bénéficiaire s'engage à effectuer le lavage des gobelets réutilisables après la manifestation.
4. L'association bénéficiaire procède au comptage des gobelets et les conditionne de manière à en faciliter le contrôle.
5. L'association bénéficiaire complète le tableau ci-dessous et le fait valider par le représentant de l'association.
6. L'association bénéficiaire s'engage à rembourser le montant de 1 € par gobelet sale ou disparu.

Nombre de gobelets prêtés	Nombre de gobelets récupérés propres	Nombre de gobelets sales ou disparus	Montant dû par l'association bénéficiaire à l'association prêteuse

Fait à, le

Le représentant de l'association prêteuse

Le représentant de l'association bénéficiaire

MENTIONS SPÉCIFIQUES À L'UTILISATION DE GOBELETS RÉUTILISABLES À INTÉGRER DANS LE RÈGLEMENT DE LA SALLE

Article à ajouter au contrat de location d'une salle qui dispose de gobelets réutilisables.

L'association souhaite agir pour la réduction de la production des déchets dans le cadre d'événements en évitant l'usage de gobelets jetables. C'est dans ce cadre qu'elle s'est vu confier, par les instances communales, un stock de gobelets réutilisables.

L'association met dès lors à votre disposition gobelets réutilisables propres.

Cette mise à disposition doit répondre aux conditions suivantes :

1. Le locataire s'engage à assurer la gestion et le suivi du stock de gobelets réutilisables mis à disposition, et ce « en bon père de famille ».
2. Afin de garantir le retour des gobelets réutilisables, l'association conseille au locataire de mettre en place un système de consigne pour responsabiliser les participants à l'événement.
3. Le locataire s'engage à effectuer le lavage des gobelets réutilisables après la manifestation.
4. Le locataire procède au comptage des gobelets et les conditionne de manière à en faciliter le contrôle.
5. Le locataire complète le tableau ci-dessous et le fait valider par le représentant de l'association.
6. L'association s'engage à rembourser le montant de 1 € par gobelet sale ou disparu.

Nombre de gobelets prêtés	Nombre de gobelets récupérés propres	Nombre de gobelets sales ou disparus	Montant dû par le locataire à l'association

Le représentant de l'association

Le locataire

CHAPITRE 2 : ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

C'est le cadre dans lequel les gobelets vont être utilisés qui va déterminer les choix liés à leur gestion.

Avant toute chose, il faut évaluer la situation sur base des questions suivantes :



Achat ou location ?

Il n'est par exemple pas avisé d'acheter une grande quantité de gobelets pour une utilisation annuelle (réutilisation, stockage, ...).



Combien de gobelets seront nécessaires ?



Lavage en interne ou en sous-traitance ?

Pour une petite soirée de village, les gobelets de l'association locale pourront être lavés à la main (en respectant bien sûr les bonnes pratiques en matière de lavage et de stockage).



Caution ou pas de caution ?

Les réponses à ces questions permettront de passer aux étapes suivantes : **le choix du fournisseur et la détermination des services nécessaires.**

▪ Où trouver des gobelets réutilisables ?

Avant de faire fabriquer de nouveaux gobelets réutilisables, pensez **au prêt et à la location** !

- **Des associations, des collectivités et certaines communes** mettent à disposition leur stock de gobelets. Les conditions sont variables : prêt et lavage gratuits, prêt mais lavage à charge de l'organisateur, location...
- **Certaines entreprises**, notamment des entreprises de travail adapté en province de Luxembourg, sont **spécialisées dans la location de gobelets réutilisables**. Elles proposent généralement un service de lavage indépendant (qui peut donc se charger du lavage de vos propres gobelets). <http://www.etacup.be/>
- **Certains brasseurs** proposent la location de gobelets réutilisables, avec un service de lavage ou non, aux organismes qui recourent à leurs services pour se fournir en boissons.
- **À l'achat**, le gobelet réutilisable est un investissement de 0,30 à 0,60 € HTVA (suivant le type et la quantité). Pour financer cet achat, certains organisateurs sollicitent leurs fournisseurs habituels de boissons (qui « offraient » les gobelets jetables). Certains fournisseurs de gobelets peuvent également prendre en charge le stockage de vos gobelets si vous ne disposez pas de l'espace nécessaire.

!! Que ce soit en formule achat, prêt ou location, **privilégiez la solution la plus locale possible pour diminuer les transports**. N'oubliez pas le critère social pour vous guider dans votre choix.

!!! Mettre vos gobelets réutilisables à la disposition d'autres organisateurs d'événements est une manière supplémentaire **d'œuvrer à réduire notre impact environnemental**.

▪ **En cas d'achat, quels critères pour le choix du modèle de gobelet réutilisable ?**

- Adapté pour le nettoyage au lave-vaisselle
- Résistant à la chaleur
- Sans bisphénol-A
- Recyclable
- Marqué d'une graduation pour le volume
- Surface intérieure lisse
- Présence d'une ou maximum 2 « cales » à l'intérieur du gobelet, arrondies si possible, qui permettent de séparer facilement les gobelets empilés
- Le moins de relief possible sur la surface extérieure du gobelet pour ne pas accrocher la saleté
- Éviter les personnalisations par un film collé

CHAPITRE 3 : L'UTILISATION DES Gobelets – Informations Techniques

1. Évaluation des moyens humains et matériels (autres que gobelets) nécessaires

!! Favoriser la réutilisation avant lavage (en resservant dans le même gobelet plutôt qu'en préparant des gobelets à l'avance par exemple) permet de diminuer le besoin en gobelets et donc le coût d'achat ou de location.

GR : nombre de gobelets réutilisables

GJ : nombre de gobelets jetables / nombre estimé de boissons consommées

R : nombre d'utilisations du gobelet avant lavage

R = 1 si changement à chaque boisson

R = 1,2 si motivation des barmen limitée

R = 1,5 en moyenne pour des barmen avertis

R = 2 si bonne implication des barmen et du public

M : Marge de sécurité

Entre +10 % et +30 % en fonction de la dispersion du stock dans les différents bars et du non-retour des gobelets conservés par les publics d'un jour à l'autre. Avec un lave-gobelets sur site et la possibilité de laver en continu, cette marge peut être très réduite.

J : nombre de jours du festival

Avec lavage chaque jour : $GR = [(GJ / R) + M] / J$
 Avec lavage à la fin du festival : $GR = [(GJ / R) + M]$

En fin de festival, relever le nombre de gobelets réellement utilisés, de cartons non ouverts... afin d'ajuster l'estimation pour l'édition suivante.

2. Moyens humains et matériels (autres que gobelets) nécessaires

▪ Matériel nécessaire



Caisses de stockage pour les gobelets réutilisables, tubes de rangement permettant de mieux les compter



Lieu de stockage propre, sec, ventilé et sécurisé (afin d'éviter tout vol)



Véhicule de taille suffisante pour le transport des gobelets entre le stock, les bars, les déconsignes et le lieu de lavage



Si lavage sur place : un lave-vaisselle ou lave-gobelets, ou à défaut un évier à 2 bacs, plus une zone de séchage à l'air libre



Fond de caisse suffisant (en pièces pour assurer les remises de caution)



Signalétique du « dispositif gobelets »

Informations sur le mode d'emploi, le dispositif gobelets dans le festival (affichages ou panneaux), le système de réutilisation

Indication des lieux de déconsigne (panneaux, banderoles ou flèches)

Supports pour sensibiliser les festivaliers sur le retour des gobelets à la déconsigne et les interpeller sur le nombre de gobelets déjà en leur possession

▪ Moyens humains

Vu la logistique qu'impliquent les gobelets, il importe de convaincre et de rassurer l'ensemble de l'équipe organisatrice avant toute chose.

Suivant l'échelle de la manifestation et le fonctionnement choisi :

- Un responsable du « dispositif gobelets » + son (ses) éventuels binôme(s). Il conçoit, élabore, prévoit, et une fois sur place assure la coordination générale : approvisionnement en gobelets propres, évacuation des gobelets à laver, lien avec le(s) bar(s), les point(s) de déconsigne.
- Tous les serveurs des bars doivent être impliqués et avoir bien compris le dispositif.

- Un « référent gobelets » dans chaque bar : en cas de besoin, il explique au festivalier, rappelle les consignes de bonne gestion aux barmen, tranche les éventuels doutes ou conflits (un gobelet cassé se reprend-il ? ...). Il est donc le médiateur, mais veille aussi aux stocks de gobelets propres et sales, en lien avec le responsable.
- Une équipe pour les déconsignes dans les espaces prévus à cet effet.
- Une équipe de lavage le cas échéant.

3. Organisation générale du système

Afin d'éviter les impasses ou désagréments le jour venu, il est nécessaire de modéliser le fonctionnement du système en passant en revue les aspects suivants :

- tickets boisson ou non
- tickets gobelet ou non
- système cashless intégrant la consigne et la déconsigne ou non
- lieu(x) de retrait du gobelet et lieu(x) de déconsigne
- organisation de l'espace dans les bars

▪ Le retrait et la déconsigne

La formule la plus simple pour le retrait consiste à fournir les gobelets réutilisables directement au bar lorsque les festivaliers commandent leurs boissons, la caution leur étant facturée en sus.



La déconsigne peut se faire au bar directement par les serveurs (si ce n'est pas gênant pour le service), ou au bout du bar par une personne dédiée. Il est conseillé de privilégier la solution qui génère le moins d'attente pour ne pas décourager les festivaliers souhaitant rendre leur gobelet.

Pour augmenter les chances de retour, il est également souhaitable d'organiser un point de déconsigne bien visible à la sortie du site. L'espace doit être sécurisé pour stocker les gobelets sales et pour la gestion des pièces (1 € généralement). Pour faciliter cette gestion, un simple moyen de contrôle consiste à disposer de pochettes de pièces d'un montant égal au nombre de gobelets remplissant une caisse.

Il peut être utile de limiter le nombre de gobelets acceptés par retour (par exemple maximum 10 gobelets par personne) ; cela pourrait décourager les vols et spéculations sur les gobelets.

On considère que les gobelets abîmés (trou, morsure, fêlure) qui ne pourront être remis dans le circuit ne sont pas récupérables en échange de la consigne et doivent donc être mis au rebut.

ATTENTION ! En cas de fonctionnement cashless, le système de paiement devra bien comporter les options « retrait gobelets » et « déconsigne gobelets ». Les points de déconsigne hors bars devront être équipés du même système que les bars.

4. Consignes de lavage et de stockage des gobelets réutilisables

!! Le lavage dans une bassine à l'arrière de la buvette n'est pas acceptable (notamment risques pour la santé) !

Pour assurer les meilleures conditions sanitaires, le lavage des gobelets doit se faire en machine, dans un lave-vaisselle avec un cycle de lavage > 40° et un rinçage > 80°. Différentes solutions existent :

- Disposer des équipements de lavage des restaurants collectifs en local : cantines d'écoles, d'hôpitaux, centre de congrès, parc d'exposition, etc.
- Confier le lavage à un prestataire : des établissements du secteur de l'insertion proposent le service prêt et lavage de gobelets
- Installer une zone de lavage sur site avec des lave-vaisselle loués, par exemple.

À défaut de lave-vaisselle, le lavage des gobelets peut se faire à la main en respectant la procédure suivante :

1. Laver au détergent (eau chaude > 40°) dans un premier bac.
2. Rincer à l'eau tiède ou froide dans un second bac.
3. Préférer le séchage spontané à l'air libre (sinon, essuyer avec des torchons en les changeant régulièrement).
4. Ranger les gobelets dès qu'ils sont secs.
5. Nettoyer l'évier au détergent.

Conseils

- Utiliser un produit de lavage écologique, portant un écolabel.
- Laver les gobelets dès que possible, idéalement le jour même de leur utilisation (évite les moisissures).
- Lors du lavage en lave-vaisselle :
 - o Placer une grille au-dessus des gobelets pour empêcher leur déplacement/retournement dans la machine.
 - o Ne pas laver de vaisselle trop souillée lors du cycle précédent afin d'éviter une coloration des gobelets.
- Le séchage est une étape très délicate :
 - o Il requiert suffisamment d'espace et de temps (le plastique n'ayant pas la même inertie thermique que le verre, il nécessite une période de séchage plus longue).
 - o La solution la plus hygiénique et écologique connue est le séchage à l'air libre, en pyramide, ouverture vers le bas.

- En cas de lavage au lave-vaisselle, l'idéal est d'utiliser un liquide de rinçage efficace (pour plastique) et **de laisser sécher les gobelets dans les paniers du lave-vaisselle** ou des racks.
- Un gobelet encore humide lors de son stockage permet le développement de bactéries et/ou de moisissures, ce qui génère une odeur (le gobelet est alors à déclasser).
- Le lieu de stockage doit être **propre, sécurisé, sec et ventilé**.
- Les gobelets réutilisables prennent de la place, **prévoir de l'espace** : à titre d'exemple, 4.000 gobelets remplissent un bon break.

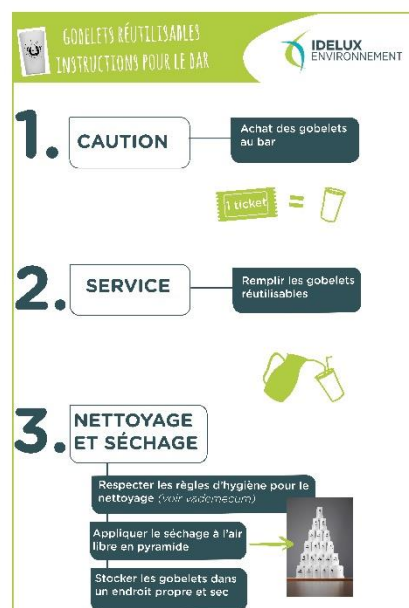


5. Outils de communication / sensibilisation vers les barmen et le public (principe + caution)

- **Informers les barmen en amont** via un temps de rencontre spécifique pour exposer le fonctionnement en détail, rappeler l'importance de la réutilisation, donner des consignes simples et claires en explorant tous les cas possibles, répondre aux questions et apaiser les éventuelles appréhensions.

- **Afficher un rappel simple des consignes** de bonne gestion dans les bars.

- **Informers le public en amont et sur place via des messages simples et clairs** (le mode d'emploi, le dispositif gobelets dans le festival, les lieux de déconsigne), tout en offrant la possibilité d'en savoir plus (le système de réutilisation). À noter que le temps aidant, de plus en plus de personnes sont familières avec ce fonctionnement.



Voir annexes « Fonctionnement gobelets » et « Instructions bar »

6. Évaluation après l'action

Les indicateurs

- **Transparence et succès du dispositif pour les utilisateurs** (public, barmen, équipes, bénévoles, etc.) **et pour l'organisation** (logistique, consommation de boissons)
- **Propreté du site** et comportement du public par rapport aux déchets
- **Taux de réutilisation** de chaque gobelet
- **Taux de gobelets perdus**
- **Réduction des déchets**
- **Bilan financier de l'opération**

Les données à collecter

- **Pour les taux de réutilisation :**
 - o Volume de boissons
 - o Nombre de gobelets réutilisable utilisés
 - o Nombre de gobelets réutilisables lavés, chaque jour
 - o Nombre de gobelets sales récupérés dans les bars et déconsignes par jour
- **Nombre de gobelets non retournés à la fin de l'événement**
- **Tonnage de déchets en N et N-1.** Comparaison avec les gobelets jetables
- **Tonnage des déchets ramassés au sol et collectés dans les poubelles N et N-1**
- **Poids total des gobelets jetables utilisés en N-1** (estimation)
- **Consommation supplémentaire d'eau et d'électricité pour le lavage**
- **Coûts d'achat, de location, de lavage et de gestion des gobelets**

7. Pour aller plus loin...

Le gobelet réutilisable pèse 6 fois plus lourd que le jetable ; théoriquement, il doit donc **être utilisé au moins 7 fois dans sa vie** pour présenter un intérêt environnemental à la production par rapport au gobelet jetable. Communiquez en amont pour encourager les festivaliers à venir avec leur propre gobelet !

Réutilisation avant lavage

La réutilisation avant lavage permet un gain environnemental supplémentaire. Les conditions de sa réussite se trouvent au niveau des bars et du comportement du public :

- **les serveurs doivent être sensibilisés et préparés aux enjeux de la réutilisation**, pour jouer le jeu de resservir dans le même gobelet tant que possible au cours de la soirée - sauf demande du festivalier ou changement de type de boisson.
- **le pichet peut être un outil complémentaire** pour le service dans les bars ou pour le public.
- **les festivaliers doivent avoir compris le principe de la réutilisation**, et donc utiliser un même gobelet au cours de la soirée, puis le rendre en fin de soirée pour une utilisation future.

Réutilisation hors festival

La réutilisation des gobelets se pose également en dehors de l'événement et peut être maximisée par le prêt ou la location des gobelets à d'autres événements. Le bouche à oreille, une page sur le site internet, un partage d'informations via les réseaux sociaux vous aideront à communiquer clairement à ce sujet.

La question de la personnalisation

Le gobelet siglé peut paraître plus esthétique et semble très prisé du public, mais **il perd de son utilité en devenant un objet collector** dès qu'il sort du « circuit ». En finissant chez le particulier, et même s'il remplace de la vaisselle classique, le gobelet siglé devient contre-productif compte tenu des enjeux de la réutilisation.

Si le gobelet avec logo peut faciliter un retour sur investissement plus rapide, il doit rester **un outil pour le festival**, ayant pour but de minimiser les déchets et de ne pas alourdir la gestion du dispositif d'une édition à l'autre (éviter de nouvelles commandes chaque année).

Si on souhaite tout de même marquer les gobelets, restreindre l'impression pour un petit nombre de gobelets, **avec un logo générique et non à l'édition**. On peut alors inscrire un message pédagogique sur l'utilisation du gobelet pour inciter les utilisateurs à le ramener à la fin de la soirée.

Contrairement au gobelet vierge, le logo ne facilite pas le prêt et l'utilisation pour d'autres événements amis. **Évitez d'offrir à chaque festivalier un gobelet à l'entrée** du festival ainsi que l'attirail porte-gobelet qui constitue un déchet de plus.

Évitez aussi de **faire payer le gobelet au festivalier** sans qu'il puisse le déconsigner !

CHAPITRE 4 : ILS L'ONT FAIT !

LE TRAIL D'HERBEUMONT

1300
PARTICIPANTS

Différents trails, parcours chronométrés, marches, ... Un AfterTrail avec deux concerts suivis d'une soirée DJ et d'un repas.

LOCATION DES GOBELETS
ET LAVAGE EN INTERNE

L'organisation a loué 5000 gobelets aux Ateliers du Saupont. 3000 gobelets ont été utilisés et nettoyés sur place par des bénévoles.

CAUTION DE 1€
PAR GOBELET

Les gobelets perdus sont donc remboursés par la caution. En 2022, il y a eu 175 gobelets perdus.

LES POINTS
POSITIFS

- Propreté du site
- Diminution drastique des déchets générés par l'événement

LES POINTS
D'ATTENTION

- Gestion des stocks et des cautions
- Gestion du nettoyage et séchage en interne



LE CENTRE SPORTIF DE TENNEVILLE - GESTIONNAIRE DES GOBELETS COMMUNAUX

PRÊT DES GOBELETS AUX
ASSOCIATION ET NET-
TOYAGE EN INTERNE

La Commune de Tenneville prête 100 gobelets à chaque groupement qui en fait la demande.

Les clubs de foot se sont ainsi vu confier chacun une caisse de gobelets pour gérer les boissons lors de leurs matchs.

PAS DE CAUTION

Pas de caution, très peu de pertes de gobelets à déplorer

LA FÊTE DU MAITRANK D'ARLON - 21 ET 22 MAI 2022

GESTION EXTERNE DU STOCKAGE ET LAVAGE DES GOBELETS

83.000 gobelets utilisés en 2022. L'organisation a confié la gestion des gobelets et cruches réutilisables à la société ECOCUP qui était sur place lors de la durée de l'événement afin de pouvoir assurer le roulement des gobelets.

CAUTION DE 1 €

Caution de 1 € sur tous les gobelets et les cruches. La particularité de la Fête du Maitrank est qu'il y a plusieurs vendeurs de boissons aux 4 coins de la ville. Le fait que l'utilisation des gobelets réutilisables soit obligatoire rend la gestion des cautions plus facile. Une personne peut récupérer la caution de son gobelet où elle le souhaite.



LES POINTS POSITIFS

- Propreté du site. Diminution du temps passé par le service Travaux pour nettoyer la ville.
- Diminution drastique des déchets générés par l'événement.

LES POINTS D'ATTENTION

- Coût supplémentaire pour l'événement.
- Gestion de la caution.

LES CARAVANES DES ARTISTES À GOUVY - 28 AOÛT 2022 - 2000 PARTICIPANTS

GOBELETS APPARTENANT À LA COMMUNE ET NETTOYAGE EXTERNE

3800 gobelets ont été utilisés. Le nettoyage des gobelets a été confié à l'ETA « Les Hautes Ardennes. »

UNE AIDE COMMUNALE

À Gouvy, toutes les associations de la commune peuvent bénéficier du prêt des gobelets avec une participation financière forfaitaire pour couvrir le nettoyage des gobelets.

PAS DE CAUTION

Les associations supportent le coût de 1 €/ gobelet manquant.